

**DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE
DE L'AIDE A LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Vu la délibération 55x23 du 30 mars 2023 « Demande de subvention départementale dans le cadre de l'aide à la transition énergétique »

Vu la délibération 87x23 du 27 avril 2023 « Demande de subvention départementale dans le cadre de l'aide à la transition énergétique »

À la demande du département, cette délibération vise le report sur 2024 de la demande de subvention initiée en 2023 et qui n'a pas pu être retenue pour ledit exercice. Monsieur le maire exprime le souhait de renouveler cette demande pour l'année 2024 et sollicite à nouveau l'accord du conseil pour cette démarche.

Par ailleurs, le montant, ainsi que les prévisions de subvention et d'autofinancement ont été mis à jour en fonction des nouvelles informations disponibles.

Pour rappel le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique d'aide aux communes a mis en place un dispositif d'aide aux dépenses d'investissement contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la maîtrise de la demande énergétique et au développement des énergies renouvelables. Ce dispositif s'intitule « Aide à la transition énergétique ».

Ce programme subventionne tous les études préalables et audits énergétiques, les travaux de réhabilitation après études, installation de panneaux photovoltaïques ou encore les acquisitions de bornes de recharge et de véhicules 100% électriques. Le taux de subvention est compris entre 20 et 60% du montant HT.

Ainsi, dans le cadre de sa démarche de transition énergétique et de sa stratégie visant à améliorer la résilience de son patrimoine face aux changements climatiques et à renforcer sa performance énergétique, monsieur Le Maire propose d'inscrire les opérations suivantes au dispositif, ci-dessus exposé :

- La réalisation d'études de faisabilité et le renforcement des toitures pour le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics.
- L'acquisition d'un véhicule électrique utilitaire en remplacement d'un véhicule thermique vétuste, dans le cadre du renouvellement progressif de la flotte et du verdissement du parc de véhicules de la Commune.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière du Département pour la réalisation des projets mentionnés ci-dessous :

Opération	Montant HT	Subvention Escomptée (60%)	Autofinancement (40%)
Études en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics	50 000€	30 000€	20 000€
Acquisition d'un véhicule électrique pour le service de voirie	34 000€	20 400€	13 600€

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la demande de subvention relative à ces opérations
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre de l'aide à la transition énergétique à hauteur de 50 400€.
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération ;
- SE PRONONCE comme suit :
 POUR : 34
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL